

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019205501

Dossier numéro : 2019-11-14/12

Titre

14 NOVEMBRE 2019. - Extrait de l'arrêt n° 179/2019 du 14 novembre 2019

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 27-12-2019 page : 118450

Entrée en vigueur : 08-12-2017

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation des articles 77 et 79 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire ", introduit par la SA " Pelckmans Turnhout ".

Par ces motifs,
la Cour
annule les articles 77 et 79 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire "
".